

mes-placements Capi

CONTRAT INDIVIDUEL DE CAPITALISATION MULTISUPPORT

Redécouvrez l'assurance vie !

EN EXCLUSIVITE :

Les FCP d'Amiral Gestion

Les FCP de Moneta A.M.

Les FCP de Financière Arbevel

0 € frais d'entrée
0,6% frais de gestion
+280 supports

NOUVEAUTÉS

3 versions: Assurance vie, Capitalisation, PEACapitalisation



Contrat individuel de Capitalisation multi-support/multi-gestionnaire consultable et gérable par internet.

MODE D'EMPLOI

mes-placementsCapi est assuré et géré par **e-CIE VIE**, compagnie d'assurance régie par le Code des Assurances, filiale à 100 % du groupe **Generali**, premier assureur vie européen.

> CADRES FISCAUX Capitalisation Assurance vie PEA Capitalisation

> LES VERSEMENTS MINIMUM

Chèque ou virement à l'ordre exclusif d'**e-CIE VIE**

Versements libres

- Versement initial : **1 000 €** minimum
- Versements complémentaires : **500 €**
- Minimum par support : **50 €**

Versements libres programmés

- Versement initial si VLP dès la souscription : **1 000 €**
- Périodicité : Mensuelle, Trimestrielle, Semestrielle, Annuelle
- Montants : 100 € / mois • 300 € / trimestre • 500 € / semestre • 500 € / an
- Minimum par support : **50 €**

> LES FRAIS

Frais d'entrée

- Versement initial, versements libres et/ou versements libres programmés : **0%**
- Dans les supports : **0%***

Frais de gestion

- Fonds en Euro : **0,60% / an**
- Unités de Compte : **0,60% / an**, prélevés par trimestre (0,15%)

Frais d'arbitrage

- Arbitrages : **gratuits**

> LES SUPPORTS

- **1** Fonds garanti en Euro (+3,72% nets en 2011**, + 4,10% en 2010**, +4,05% en 2009**)
- **2** SCPI de rendement
- **280** SICAV/FCP (80 en version PEA)
- **80** sociétés de gestion (environ)
- Des partenariats privilégiés avec **Amiral Gestion, Financière Arbevel et MONETA A.M.**

> LES ARBITRAGES

- Montant minimum : **500 €** ou la totalité du support
- Solde minimum sur chaque support après arbitrage : **50 €**

> LES DATES D'INVESTISSEMENT / DÉSIGNIFICATION

Le versement initial est affecté directement sur les unités de compte choisies sans attendre la fin du délai légal de renonciation d'1 mois.

- **Versements: J + 3** après l'encaissement des fonds Assurance vie Capitalisation PEA Capitalisation
- **Rachats, décès, terme: J + 5** à réception des documents
- **Arbitrages courrier: J + 2** après réception de la demande par courrier/fax
- **Arbitrages internet: J + 1** jour ouvré (de cotation) si réalisé avant 16 h 00

> LA DISPONIBILITÉ DE L'ÉPARGNE

Avance

- Possible dès que le contrat a 6 mois
- Montant maximum : **60%** de l'épargne acquise (minimum 2000 €)

Rachats partiels libres ou programmés

- Possible à tout moment
- Montant minimum : **1000 €** (150€ / mois en programmés)
- **Nouveau** : Rachat partiel en ligne en **72 heures**

Rachat total

- Possible à tout moment
- Sortie en capital ou en rente viagère (réversible ou non)

> LES OPTIONS DE GESTION

Ces options sont exclusives les unes des autres et ne sont pas accessibles en version PEA Capitalisation.

Rachats partiels programmés depuis le Fonds en Euro (option gratuite)

- Conditions d'accès : pas de versements libres programmés en cours
- Épargne minimum sur le Fonds en Euro : 5 000 €
- Périodicité : mensuelle (150€), trimestrielle (300€), semestrielle et annuelle (500€)

Sécurisation des Plus-values (0,5% du montant transféré)

- Cette option permet de sécuriser les plus-values boursières réalisées par les Unités de Compte sur un support sécuritaire.
- Possible à tout moment. Épargne minimum sur le contrat : 5 000 €

Dynamisation des Plus-values (option gratuite)

- Cette option permet de dynamiser la plus-value réalisée sur le Fonds en Euro en l'investissant sur des Unités de Comptes.
- Possible à tout moment. Épargne minimum sur le Fonds en Euro : 5 000 €

Arbitrages programmés depuis le Fonds en Euro d'e-CIE VIE (option gratuite)

- Cette option permet le transfert progressif d'une partie des investissements du Fonds en Euro vers un ou plusieurs supports financiers au choix.
- Périodicité : mensuelle. Épargne minimum sur le Fonds en Euro : 5 000 €

Limitation des moins value ou «stop-loss» (0,5% du montant transféré)

- Cette option permet de limiter les moins values
- Seuils de déclenchement : 5 %, 10%, 15%, 20%

> LA GARANTIE DE PRÉVOYANCE OPTIONNELLE

Cette option n'est pas accessible en version Capitalisation et PEA Capitalisation.

- Garantie plancher : possible uniquement à la souscription et qui prend fin au 75^e anniversaire de l'Assuré.
- Capital garanti = sommes brutes versées diminuées des retraits, avances et intérêts non remboursés
- Capital sous risque : 300 000 € maximum

* à l'exception de la SCPI «UFG Pierre» qui supporte des frais incompressibles car acquis aux support

** nets de frais de gestion du contrat mais hors prélèvements sociaux et fiscaux